

Les abonnements pour Gand et pour les communes de l'agglomération gantoise sont reçus au bureau du journal

8 - Rue aux Tripes - 8

GAND

au prix de

16 francs par an

4 francs par trimestre

Prix du numéro : 10 centimes.



ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RECLAMES avant les Annonces : 8 francs la ligne RECLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. REPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.

ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETES

BUREAUX

OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI

Pour les Annonces et Reclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adressez à MM. J.-N. Lebègue et C^{ie}, Officiers de Publicité, 38, rue Neuve, à Bruxelles.

BULLETIN DE L'EXTERIEUR.

La Hollande et le blocus de l'Allemagne

D'après une information d'Amsterdam tous les ministres et « leaders » de partis néerlandais sont convoqués à La Haye, en vue de délibérer sur des contre-mesures éventuelles à prendre concernant le blocus anglais de l'Allemagne qui menace les ports hollandais.

L'exportation des pommes de terre de Hollande

Le 19 a eu lieu à Utrecht une assemblée générale de cultivateurs, commerçants et exportateurs de pommes de terre, où l'on s'est occupé des démarches à faire afin d'amener la suppression de la défense d'exportation des pommes de terre.

Plusieurs orateurs ont fait valoir que les seuls bénéficiaires de cette mesure sont les fabricants de féculle qui spéculent sur l'abondance des pommes de terre existant en Hollande par suite de la fermeture des frontières.

M. J. de Feite, bourgmestre de Zaamslag, fit remarquer que dans la Flandre zélandaise 9/10^e de la récolte en tubercules sont encore sur place, l'exportation vers la Belgique étant défendue.

Un autre membre démontra qu'il serait nécessaire d'établir un inventaire sérieux des stocks existants; le résultat devrait être communiqué aux membres du Parlement afin d'éviter que le ministre ait seul la responsabilité des décisions à prendre.

Le bureau a déclaré que les délibérations de l'assemblée seront éditées sous forme de brochure et envoyées aux membres du Parlement.

Enfin, l'assemblée a communiqué télégraphiquement au ministre de l'Agriculture, la motion suivante: L'Assemblée générale: Considérant le nombre des représentants d'unions agricoles réunies, considérant les données des producteurs d'où il résulte que des millions d'hectolitres de pommes de terre disponibles attendent de pouvoir être exportées; considérant que les pommes de terre se présentent moins bien à la consommation intérieure; insiste auprès de Votre Excellence pour que l'ouverture des frontières internationale sans délai.

Les inondations en Hollande

Le tiers des Pays-Bas ne forme plus qu'un vaste lac; les vaches laitières, les porcs et les moutons disparus dans la tourmente se comptent par milliers.

L'île de Marken a été particulièrement éprouvée. Bon nombre de maisons ont été détruites, les canots des pêcheurs ont été lancés dans les maisons, des bateaux ont été coulés dans le port. Il y a une quinzaine de noyés.

Un grand nombre de fugitifs, venant des contrées septentrionales inondées de Hollande, sont arrivés à Amsterdam. Pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, paquets, ballots, tout cela s'entassait dans les wagons.

On eut pendant quelques heures à Amsterdam et dans d'autres villes encore, un spectacle semblable à celui de l'arrivée des fugitifs belges d'Anvers. C'était le même désordre, la même émotion.

A Rotterdam, les eaux sont montées à 3 m. 94 au-dessus de l'étiage normal de la Rotterdam; la crue la plus forte constatée de notre temps avait été de 3 m. 75. Les communications par la poste et le télégraphe ont été complètement interrompues.

Une rupture de digue menace la Hollande du Nord. D'après un télégramme de Pomerend, l'ouragan souffle encore plus fort; les eaux montent d'une façon inquiétante; les flots battent furieusement contre les Wyde Wormer Polders, dans les habitants ont pris la fuite.

Amsterdam, 18 janvier. — Il est établi maintenant que les digues du Zuiderzee ont été brisées en plusieurs endroits, les brèches atteignent une largeur de plusieurs centaines de mètres. Tous les polders d'Amsterdam jusqu'à Pomerend et Zaandam sont inondés et l'eau monte encore. Le polder Anna Polona, près du Helder, et beaucoup d'autres à l'est d'Amsterdam, sont perdus. C'est une région d'une étendue considérable qui ne sera plus habitable sans assèchement préalable. La terre est gâtée pour des années. La situation des habitants saisis et mis en sûreté est relativement bonne. Le bétail est mis à l'abri comme si Amsterdam était asségé.

Le communiqué suivant vient d'être publié à La Haye: Le gouvernement hollandais est d'avis que les Pays-Bas, en ce moment, où parmi les pays belgicants, l'esprit de sacrifice se manifeste par tant de dévouements, acceptent, certes, les témoignages de sympathie qui lui sont parvenus de ces pays, à l'occasion des inondations hollandaises, et les apprécient hautement; mais ne peuvent accepter aucun secours matériel provenant de souscriptions publiques faites dans ces pays.

A la Chambre des Communes

Londres, 21 janvier. — Sur une question de l'unionniste Bellairs, M. Grey a déclaré que la décision du gouvernement hollandais d'interdire l'équipage du sous-marin E-17 est toujours l'objet de pourparlers. M. Grey déclara, en outre, qu'il fera une déclaration au sujet du blocus quand il en sera question la semaine prochaine. Le libéral Booth déclara au sujet de la Serbie et du Monténégro si, à la suite des derniers événements, un renouveau a eu lieu dans la politique du gouvernement.

M. Asquith répondit qu'aucune modification ne s'est produite dans la politique du gouvernement, et il se référa à sa déclaration du 5 novembre 1915 que le gouvernement maintient dans toute sa teneur. M. Chamberlain déclara à la Chambre des Communes que, grâce aux meilleures conditions atmosphériques, l'armée de réserve anglaise est arrivée à 7 milles de Kut-el-Amara, tout près des positions d'Essim, où toutefois il n'y a pas encore eu de combats. Les débats au sujet des points spéciaux et de la loi militaire se sont terminés après une discussion de quatre jours.

Le S. O. en Angleterre

Londres, 20 janvier. — Lloyd George a déclaré aux Trade Unions, au nom du ministère que le projet de loi du S. O. ne sera pas applicable aux ouvriers industriels et aux mineurs.

Les ministres travaillistes anglais

Londres, 20 janvier. — Les mineurs du Pays de Galles ont décidé de demander aux ministres appartenant au Parti ouvrier de donner leur démission.

L'île de Man

Comme on le sait, l'île de Man est autonome. Son parlement vient de voter par 17 voix contre 3 une résolution disant que l'île de Man n'était pas représentée au Parlement anglais, la loi sur le service obligatoire ne lui est pas applicable.

Impôts maritimes au Danemark

Le ministre des Affaires Etrangères a déposé, le 17 janvier, au Riksdag, un projet de loi instituant une contribution mensuelle de la marine marchande, aux mesures qui ont été prises en vue de remédier à la cherté des marchandises, causée particulièrement par l'augmentation exagérée du taux des frets, cherté qui se fait surtout sentir pour le blé les charbons et les fourrages. Cette contribution sera de 20 p. c. du montant brut des navires danois soumis à l'enregistrement, ou sur des bateaux étrangers loués par ces armateurs. Un tiers du fret sera exempt d'impôt s'il s'agit de transports de marchandises entre ports étrangers; deux tiers sont exemptés, s'il s'agit d'une expédition d'un port danois vers un port étranger; un sixième encore sera exempt pour les bateaux qui se trouvent en route. Pour les transports à l'intérieur du royaume, cet impôt ne sera pas applicable. Dans les milieux parlementaires danois, on évalue la recette probable de cet impôt à 20 millions de couronnes. Les armateurs danois protestent avec la dernière énergie contre ce projet.

Complot contre Yuan-Chi-Kai

Pékin, 21 janvier. — On vient de découvrir une conjuration qui avait pour but l'assassinat de Yuan-Shi-Kai; les conjurés avaient placé des bombes et des explosifs dans son palais. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Au Mexique

El Paso, 20 janvier. — Le bureau Reuter annonce que les troupes du président Carranza ont fait prisonnier le général Villa.

Le massacre de Chichouahoua

En raison de l'assassinat d'Américains et Anglais au Chichouahoua, le New-York Herald annonce que des troupes régulières américaines se concentreraient à la frontière mexicaine et qu'une grande activité règne dans les arsenaux du gouvernement.

Les auteurs de l'attentat seraient deux cents hommes sous le commandement du général Rodriguez, un des lieutenants de Villa. On l'attribue à un plan de Villa tendant à créer des difficultés au gouvernement reconnu de Carranza, ou provoquant une intervention des Etats-Unis.

D'après le Times, les Américains et les Anglais assassinés étaient partis de Chichouahoua pour aller ouvrir une mine appartenant à une compagnie américaine. Ils voyageaient sous les garanties de sécurité données par le gouvernement de M. Carranza au département d'Etat américain.

Cet événement est exploité par les adversaires de la réélection de M. Wilson à la présidence des Etats-Unis et par l'opposition contre sa politique mexicaine.

Le Sénat menace de refuser sa ratification à la nomination de M. Fletcher comme ambassadeur auprès du gouvernement de facto de M. Carranza. La proposition d'intervention déposée au Sénat par M. Sherman, comprend les six nations de l'Union panaméricaine, notamment l'A. B. C. sud-américain (Argentine, Brésil, Chili), qui s'associeraient aux Etats-Unis dans la reconnaissance du gouvernement de M. Carranza.

Pacifistes.

Les réflexions qui suivent, découpées dans le Progrès, ne manquent pas de justesse, et méritent d'être retenues, encore qu'elles ne soient pas inédites:

« Pacifistes, nous le sommes tous et je le suis tout le premier, s'il s'agit de proclamer que la guerre est une chose affreuse, abominable. A ce point-là, il faudrait être fou pour ne pas être pacifiste. Mais, parlant de la, on arrive rapidement à conclure que la guerre étant chose abominable, il faut la supprimer et que, pour arriver à la supprimer, il faut commencer par la rendre impossible en préchant le désarmement. Et c'est ici que la théorie devient dangereuse. »

« Si, disaient les anciens, tu veux la paix, sois prêt à la guerre! » Si, disent nos pacifistes, tu veux la paix, débarrasse-toi de tout attirail guerrier. Conclusion logique? Les mains croisées plus fort que les autres, qu'il faut se rallier à une théorie aussi humanitaire... Et ils s'arment tous les jours d'armes. Les autres — les bontés — s'empressent de passer de la théorie à la pratique et, au premier jour, ils deviendront la face pour le dos. L'histoire est là dont les enseignements prouvent que nous avons raison, que les pacifistes n'ont rien appris, rien retenu des événements. »

Déjà, au XIV^e siècle, on rêvait de « tribunaux d'arbitrage ». Mais, contrairement à nos modernes pacifistes, les auteurs de ces projets de paix universelle comprenaient et indiquaient nettement qu'ils se rendaient parfaitement compte que leurs rêves n'étaient que de beaux rêves.

Un avocat de Contances, Pierre Dubois, exposa par un long mémoire qu'il présentait à Philippe le Bel, aux Etats Généraux. Mais il n'obtint rien, dans le titre même de son mémoire, qu'il n'attachait à sa conception qu'un caractère utopique. En tête de son travail, il avait en effet écrit: « Les rêveries d'un homme de bien. » Aujourd'hui, nos pacifistes se fâchent si on les traite de rêveurs, ils se mettent tout rouge en colère, si on ne les proclame pas des « hommes pratiques. »

Au XVIII^e siècle, les pacifistes firent florès. Le plus célèbre est l'abbé de Saint-Pierre, mais lui aussi constata que ses théories sont utopiques. « Je vois tout, dit-il, mais en l'absence de son projet de Paix Universelle, les hommes s'aiment et s'aiment; je sais penser à une douce et paisible société de frères, vivant dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun; et, réalisant en moi-même un tableau si touchant, l'image d'une félicité qui n'est point, m'en fera goûter quelques instants une véritable. »

Le pacifisme revêtit une nouvelle forme, après 1848. Il devint nettement antichristianisme. Lamartine, Victor Hugo décrièrent la guerre et les philosophes eurent tôt fait de la déclarer désormais impossible! La guerre, proclame Proudhon, est arrivée à la fin de son œuvre, et la parole est à l'économie politique et à la paix... Les hommes sont petits; il dépend d'eux, jusqu'à un certain point, de troubler le cours des choses... L'humanité seule est grande; elle est invincible. Or, je crois pouvoir le dire en son nom: « L'humanité ne veut plus la guerre. »

Il serait cruel d'insister sur les dons prophétiques de ces sages. Jamais la guerre ne sevit avec autant d'intensité que depuis cette époque.

Prêcher le désarmement sous prétexte de mieux assurer la paix, c'est mettre la charrue devant les bœufs. Il s'agit d'assurer la paix tout d'abord; le désarmement suivra de soi.

Mais la paix sera toujours précaire, objectent les pacifistes, aussi longtemps qu'on n'aura pas désarmé. Distribuez des couteaux et des revolvers à une foule quelconque, et au bout de quelques minutes le sang coulera, fût-on en kermesse. Au contraire, si vous veillez à ce que la foule n'ait pas d'armes, la kermesse pourra continuer paisiblement.

Pour que semblable comparaison puisse être appliquée à la situation internationale, il faudrait tout au moins supposer le désarmement général de tous les Etats, et non seulement des Etats européens. Qui décréterait ce désarmement? Qui le ferait accepter par tous? Qui le ferait respecter?

D'ailleurs, si tous les peuples étaient complètement désarmés, tous les peuples se trouveraient à la merci de la première bande audacieuse qui, à un moment déterminé, s'armerait rapidement pour se jeter sur le voisin comme sur une proie.

Du moins serait-il indispensable de maintenir, au sein de chaque Etat, une police plus ou moins forte, ne fût-ce que pour empêcher un parti subversif de renverser le pouvoir, de détruire les fondements mêmes de l'ordre social.

Confierait-on aussi à un Congrès international le soin de déterminer limitativement l'effectif dont chaque Etat devrait pouvoir disposer pour la défense de sa sécurité intérieure? Quel gouvernement consentirait à abdiquer en cette matière, aux mains d'une conférence de plénipotentiaires, son droit souverain d'appréciation? Notez qu'aux heures de fermentation, il est parfois nécessaire de déployer des forces considérables, tout juste pour prévenir les collisions sanglantes. Nous en savons quelque chose en Belgique par les expériences de 1886, de 1893, de 1913 pour ne parler que des plus sensationnelles. Imagine-t-on un Congrès international décidant que tel Etat ne pourra maintenir qu'une force de 100.000 hommes, tel autre une force de 200.000 hommes, d'après la population de chacun? Les nécessités à cet égard varient de l'un à l'autre pays non d'après la population seulement, mais d'après l'esprit de la population.

Nonobstant toutes les décisions des Congrès pacifistes, chaque Etat organiserait, sous couleur de sauvegarder l'ordre, telles forces qui lui paraîtraient utiles pour parer à toute éventualité. Et s'il plaisait à un Etat de décider que tous les citoyens ont à participer à cette mission, soit dans la police, soit dans la gendarmerie, soit dans une armée régulière qu'on dénommerait garde-civique, nulle Conférence n'y pourrait faire obstacle. Mais, dans cette hypothèse, que subsisterait-il du désarmement?

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

Le désarmement est et restera une puérile chimère aussi longtemps que la paix ne régnera pas d'une façon solide et durable dans les esprits, et aussi longtemps qu'une nation lésée ou menacée ne pourra compter que sur elle-même ou sur des alliances pour défendre son droit.

verser à la caisse communale un subside important. Le dépôt de cette proposition a remis tout en question au sujet des travaux projetés et au sujet desquels un premier plan d'ensemble avait déjà été approuvé.

LE LIN

Arrêté du gouverneur général en Belgique en date du 10 janvier 1916, concernant le lin et les émonchures. Il ne concerne pas l'Elape:

Article 1^{er}. — Les détenteurs de stocks de lin travaillé ou d'émonchures sont obligés d'en déclarer les quantités existantes au commencement de chaque mois, le lin et les émonchures séparément, avec indication des propriétaires et du lieu de dépôt et d'adresser la dite déclaration à l'administration communale (bourgmestre) du lieu de dépôt au plus tard le 3 de chaque mois.

Les communes, à leur tour, doivent déclarer, par l'intermédiaire de leur bourgmestre, les stocks de lin et d'émonchures existant dans leur territoire, cette déclaration doit indiquer séparément les diverses quantités de lin et d'émonchures, les noms de leurs propriétaires et leur lieu de dépôt; elle doit être adressée au commissaire civil compétent, au plus tard le 5 de chaque mois. La déclaration n'est pas exigée pour le lin brut ou en tiges.

Art. 2. — Quiconque ne déclare pas ou déclare inexactement ses stocks de lin ou d'émonchures à l'administration communale, sera puni soit d'une peine d'emprisonnement d'un an au plus et d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 20.000 (vingt mille) marks, soit d'une de ces deux peines à l'option de l'autre. Sont passibles de la même peine, les bourgmestres qui ne déclarent pas ou déclarent inexactement aux commissaires civils les stocks de lin et d'émonchures existant dans le territoire de leur commune et dont ils ont eu ou, vu les circonstances, devraient avoir eu connaissance.

Les infractions seront jugées par les tribunaux militaires allemands.

Art. 3. — Dans le territoire du gouvernement général, les prix-maxima suivants sont établis pour le lin travaillé et les émonchures:

1. Lins. — 180 francs les 100 kilos, pour le lin échanté, roui sur terre, de toute provenance, de la « meilleure » qualité, travaillé d'une manière complètement propre; 110 à 170 francs les 100 kilos, pour les qualités inférieures ou de mauvaise préparation.

2. Emonchures: a) 60 à 80 francs selon la qualité, pour les émonchures renavallées; b) 85 à 100 francs selon la qualité, pour les vraies « maures ».

ord. sup. c) 105 à 120 francs selon la qualité, pour les snail-les.

ord. sup. Il n'est permis de vendre du lin ou des émonchures qu'aux acheteurs suivants: Les Bureaux de lin à Cœnraai et à Lokeren. La section des matières premières (Rohstoffabteilung) à Gand, Gouvernementsrat, 13.

Où bien les filatures belges de lin, dûment autorisées à acheter.

Art. 4. — Sont passibles, soit d'une peine d'emprisonnement d'un an au plus et d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 20.000 (vingt mille) marks, soit d'une seule de ces deux peines à l'option de l'autre: 1. Quiconque n'observe pas les prix-maxima établis; 2. Quiconque invite une autre personne à conclure un contrat dépassant les prix-maxima ou bien offre d'accepter un pareil contrat;

3. Quiconque vend ou cède du lin ou des émonchures à d'autres acheteurs que ceux désignés par l'article du présent arrêté;

4. Quiconque détient ou bien rend inutilisables des stocks de lin ou d'émonchures.

En outre, le tribunal pourra ordonner la confiscation du lin ou des émonchures.

Ces infractions sont de la compétence des tribunaux militaires allemands.

La Ville et la Province

VELOCEPÈDES. — AVIS

Le Bourgmestre informe le public que M. le Président de l'Administration civile de la Province porte à la connaissance des cyclistes que les plaques pour vélocipèdes, pour l'année courante, sont mises à leur disposition chez la receveur des contributions directes de leur ressort.

A PARTIR DU 1^{er} FEVRIER il sera dressé procès-verbal à charge de tous ceux qui feraient usage, sur la voie publique, d'un vélo non muni de la plaque réglementaire.

Les ouvriers et employés qui ont obtenu précédemment l'exemption de la taxe (plaque à fr. 1.00) peuvent obtenir la même faveur exceptionnellement pour l'année courante, contre restitution de leurs plaques et quittance chez le receveur des contributions directes.

Les cyclistes qui ne pourraient faire cette restitution, et ceux qui précédemment n'ont pas obtenu la plaque à fr. 1, devront adresser à cette fin une requête à la Députation permanente par l'intermédiaire de l'Administration communale.

Gand, le 20 Janvier 1916. Le Bourgmestre, J. BRAUN.

— TOUS les articles vendus à la MAISON DES 100.000 CHIEUSES, 1, rue de B. abont, à Gand, sont de coupe et de forme élégante, de conception et de fabrication soignée, de qualité irréprochable. (9743)

Reçu pour le Comité Provincial de Secours et d'Alimentation de la Flandre orientale (Groupe Gand): M. Albert Fiévé, 500 fr. (pour les Secours provinciaux); M. Prosper Myynck, 50 fr.; M. Charles De Potter (2^e versement), 100 fr.; M. Aug. Dumont, Préfet honoraire, 20 fr. (2^e versement); Anonyme, 30 fr.; Anonyme, 3 fr.; Anonyme, 3 fr.

VINS BORNEUX et spécialité de VIN DE MESSE, VINS MAISON JEAN OST, Sottegem. (1814)

THEATRE NEERLANDAIS

Jeudi 27 Janvier, à 8 h. De Diet. Dimanche, 30 janvier, à 7 h. Het Dubbele Leven.

— MAISON C. THIEME, marchand tailleur, rue du Soleil, 11. Gand. (1672)

ENSEIGNEMENT

Dimanche, 23 janvier, à 10 h. 30. M. Collumbien donnera sa 6^e leçon d'arboriculture, au jardin botanique de la rue Ledeganck.

A 11 h. 30. 6^e leçon de M. Burvenich. A 3 h. 30. Leçon pratique dans les jardins de M. Collumbien, rue du Patinijie. — Lundi, da

7 à 8 h., 11^e leçon de M. Em. Collumbien. — Mercredi, de 7 à 8 h., 6^e leçon de M. Ed. Van Driesche. — Vendredi, 28 janvier, de 7 à 8 h., 11^e leçon de M. Thiery.

— G. VAN PEENE, dentiste, rue de la Station, 17. Gand. (4629)

Bavon, 9,25; Café Le Plumet, 7,65; Café de la Brasserie, 8,48; De Ploeg, 6,00; A l'Avenue de la Place d'Armes, 1,14; Café du Théâtre, 28,41; Hot Belfort, 1,51; Café La Lys, 5,75; La petite fleur de Bile, 15,25; Galigny, 25,25; Café de la Poste, 4,25; Le Lièvre, 38,00; Hot Vosken, 3,75; Le comte d'Egmont, 16,65; Vanden Hoek, 3,22; Het Vismach Huis, 7,05; Café Central (bus), 20,00; id., (opbrengst van de muziek), 20,00; Café littéraire, 10,65; Café du Nord, 3,28; Maison Demu, 6,30; Het Gouden Schip, 3,52; Maison Roekaert, 6,85; Patrons boulangers, Café Le Lièvre, 10,75; A l'Innovation, 20,28; Cinéma Pathé, 113,00; Roeder de Canade, 20,13; Hôpital de la Poste, 53,66; Chapeau Rouge (Blaeuwe)conslating, 70,41. Total: 8.463,4.

2e Division. — Par intermédiaire de M. Van Raes, rue des Annonciades: Avenue du Casino, 4,30; Café Pyske, 3,90; Café Frascati, 3,00; Café Gérard, 15,00; Café du Rabot, 15,00; Café du Robinson, 1,80; De Tente, 8,30; Het Hout van Vlaanderen, 10,00; Trek van de Rome, 6,00. Total: 87,30.

3e Division. — Par intermédiaire de M. G. M. Peit marché aux Poissons, 11; Café Rome, 6,00; St-Etienne, 8,50; Am. Molmans, 2,00; In den Toren, 4,75. — Total: 21,25.

Remerciements

Les familles REGIBO, TRANEUW, DEGEYNE remercient bien sincèrement les amis et connaissances des marques de sympathie qu'ils leur ont témoignées à l'occasion du décès de leur très chère et regrettée parente, Madame Edmond REGIBO, née Clara TRANEUW, décédée à Renix, le 17 Novembre 1915. (1985)

FAITS DIVERS

— A BRUGES. — Nous prions nos lecteurs bruxellois de vouloir prendre note du changement de domicile de notre dépositaire pour Bruges. M. Voormannek est établi rue Porte de Danne, 31, à Sainte-Croix lez-Bruges.

— LA ROUGEOLE A LIEGE. — La rougeole sévit depuis quelque temps à Liège. L'épidémie s'est déclarée d'abord dans le quartier du Nord, puis s'est étendue rapidement aux autres quartiers de la ville. Le quartier Sainte-Marguerite a été particulièrement éprouvé. Pendant la première quinzaine de janvier, sur 125 décès, on en a relevé 20 dus à la rougeole.

Depuis mercredi, l'Ecole de Félinas a dû être licenciée; sur une classe de 51 élèves, on constatait 39 absences. Les locaux seront désinfectés, et les cours ne seront repris que dans une quinzaine de jours.

NECROLOGIE

— On annonce la mort de M. Joseph Thier, docteur en médecine, bourgmestre de la commune d'Ayvalle, inopinément décédé à l'âge de 69 ans.

Les obsèques solennelles suivies de l'inhumation ont lieu vendredi en l'église paroissiale de Dierpart-Ayvalle.

— Jeudi, à 11 heures, ont été célébrées, en l'église Sainte-Gertrude, à Etterbeek, les funérailles de Madame Marie-Elisabeth Hap, née à Etterbeek le 2 mars 1818, y décédée le 18 janvier 1916, munie des Sacraments de l'Eglise.

La défunte était la mère de M. le notaire Félix Hap.

Sans compter, Mme Marie-Elisabeth Hap s'était donnée aux œuvres, et ceux qui s'adressaient à elle ne manquaient pas de son retour pour le cœur consolé, car la vénérée défunte avait l'art de joindre à l'aumône qui apaise, la parole, l'encouragement qui reconforte, et qui réchauffe.

C'était une chrétienne convaincue et fervente, dont la vie fut un admirable exemple de vertus familiales.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE GAND

Ch. De Brabandere, de Gand, détenu, est condamné à 7 mois d'emprisonnement et 26 fr. d'amende pour vol, avec effraction, de garnitures de cheminée et de vêtements, au préjudice de M. Godschalk, à Mont-Saint-Amand.

Le nommé J. De W., que la police recherche, étant sans travail, fut accepté comme employé surmarchand à l'Hôtel de ville de Gand. Il se rendit coupable de faux, rédigeant 17 mandats à l'adresse de personnes inexistantes pour la somme totale de 5.201 francs.

Il a été condamné par défaut à 4 ans d'emprisonnement et 17 amendes de 26 francs ou 17 fois 8 jours, et à un second emprisonnement de 18 mois et 26 francs. En outre il sera privé pendant 5 ans de ses droits civiques. La partie civile reçoit les 5.201 francs de dommages intérêts demandés.

Le tribunal a ordonné l'arrestation immédiate de De W.

De Vreeze Audebar, de Gand, poursuivi pour faux en écritures, est condamné à un emprisonnement de 3 mois et trois amendes de 100 fr. ou 3 fois 1 mois.

COUR D'APPEL DE BRUXELLES

L'appel formé par la Société d'assurances populaires, « La Vieillesse », de Bruxelles, contre le jugement de Commerce de Bruxelles, viendra le 7 février prochain devant la Cour. L'affaire est déférée à la première Chambre, présidée par M. Lévy-Morel et composée de MM. les conseillers Dasseuse, Merjens, Smits, Arnold et Vermeer. C'est M. l'avocat général Lesman qui occupera le siège. Les curateurs nommés par le Tribunal de Commerce, M. Loicq et Lacomble, soutiendront la mise en faillite. L'affaire prendra plusieurs audiences.

A BRUXELLES

— AUDACIEUX CAMBRIOLAGE. — L'hôtel de M. le baron de X., situé chaussée d'Arenberg, a reçu la visite des cambrioleurs. Les escarpes, qui se sont introduits dans la maison par le soupirail de la cave au charbon, ont jeté leur dévolu sur l'argenterie et les tableaux. M. de X., étant actuellement absent, on n'a pu connaître exactement le détail et la valeur des objets volés. Les cambrioleurs ont dû être dérangés dans leur travail, car à côté d'un attirail complet de professionnels, ils ont abandonné deux paquets enveloppés dans des draps de lit prêts à être emportés et contenant des couvertures en argent ainsi que de la vaisselle et des garnitures de cheminée. Les toiles des tableaux ont été coupées de leur cadre. Le coffre-fort a résisté. M. de X. a été prévenu.

— AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GILLES. — Le Conseil communal de Saint-Gilles s'est réuni jeudi soir, à 10 h. 15, sous la présidence de M. Bréart, bourgmestre.

Le président a prononcé l'éloge funèbre de M. Léon Speckaert qui a légué son superbe hôtel de l'Avenue de la Toison d'Or aux administrations charitables de la commune. M. Speckaert a fait également une donation de 150.000 francs aux Hospices et légué une magnifique galerie de tableaux au musée communal de Saint-Gilles.

On rappelle ensuite qu'en séance du Conseil du 18 février 1915, il a été décidé que la garde bourgeoise subsisterait, mais ne ferait plus de service momentanément, quitte à rappeler les hommes au moment où les circonstances l'exigeraient. L'autorité allemande ayant ordonné de dissoudre toutes les gardes bourgeoises existant encore, celle de Saint-Gilles est dissoute à partir de ce jour.

L'on passe ensuite à la question traitant de la constitution d'une société coopérative « Les Magasins communaux de l'agglomération bruxelloise ». Cette coopérative totaliserait les demandes de marchandises pour toutes les communes et ferait les achats en gros.

M. Gilliaux s'oppose à ce projet et veut défendre les intérêts des commerçants, affirmant qu'il est interdit aux communes de faire le commerce.

M. Dumont réplique qu'il est parfaitement licite aux communes de faire prospérer les magasins communaux dans l'intérêt des habitants, mais il est aussi d'avis d'empêcher les communes de faire de la concurrence aux établissements particuliers et de réaliser des bénéfices.

M. Delporte, échevin, déclare que le tort fait aux commerçants de la commune est exagéré, le chiffre d'affaires des magasins communaux de Saint-Gilles étant de 1.000 francs par jour seulement.

On vote sur l'ensemble des statuts de la coopérative par appel nominal. A l'exception du paragraphe 24, le règlement est adopté à l'unanimité moins la voix de M. Gilliaux.

Pour clore la séance, on adopte la proposition de contracter un emprunt avec le Crédit Communal, afin de continuer à assurer le bon fonctionnement des rouages administratifs.

La séance est levée à 12 h. 45.

— A SCHAEERBEEK. — Le Conseil communal s'est réuni jeudi à 5 h. 55 sous la présidence de M. Meyers, bourgmestre. Il a adopté la constitution des Magasins communaux en société coopérative, ainsi que les statuts de cette société, les budgets pour 1916 des hospices civils et du bureau de bienfaisance et un emprunt de 150.000 francs pour assurer le service financier de la commune pendant le premier trimestre de 1916.

— A ETTERBEEK. — Le Conseil communal d'Etterbeek s'est également réuni jeudi.

Le premier point à l'ordre du jour: Projet d'un emprunt, au Crédit Communal, de 275.000 francs, pour payer les traitements des instituteurs, employés, ouvriers et fonctionnaires de la commune, emprunt garanti par des terrains d'une valeur de 580.000 francs.

Le bourgmestre espère que tout le Conseil votera cette proposition.

M. Kahn déclare que les gauches s'accordent plus leur confiance au Collège. Celui-ci doit assumer, seul, la responsabilité de ses actes.

M. Hannotou prononce un long discours, énumérant les griefs de l'opposition. Celle-ci ne votera plus aucun projet tant que le Collège n'aura pas démissionné.

On passe au vote. La proposition est rejetée par dix voix contre dix.

Plusieurs autres points à l'ordre du jour, notamment le projet de budget du Bureau de bienfaisance, sont rejetés pareillement.

La séance est levée.

BOURSE OFFICIEUSE DE BRUXELLES. — Séance du 20 janvier. — Les opérations en Rentes et Lots de ville sont régulières; on recherche toujours le 3 1/2 Communal nouveau à 100 fr.

On traite les Tramways d'Anvers à 125-130 la capital et 57 1/2-60 la fondation, la capital Espagne est introduite à 110. On recherche parmi les banques la Par de Réserve à 5.200 et la Banque Nationale à 3.200. A part la Cockerill à 925 et la capital Laminiers de Baume à 165, il n'y a rien à signaler en titres sidérurgiques.

La plupart de nos charbonnages sont recherchés sans contre-partie.

Voici quelques cours pris au hasard: Rajah, 825; Verrières du Domez, 212,50; div. Estampage du Domez, 350; cap. Fauconier, 205; div. idem, 170; Héva, 125; Sangei Lipoet, 260-265; Selanger, 170; Kaszi, 55-58; Tanganyika, 61-61,50-62; obligations Tanganyika, 168; Union Minière, 900-925-905; actions Barcelona, 66-66 1/2; Métal, Russo-Belge, 1455; Dnieproville, 2.500-2.550; capital Borislav, 27 1/2; fond. Borislav, 125; ordinaires Grosny, 2.200; Burebach, 1.330; Kalping, 42 1/2; Tramw. La Haye, 625; div. Ouïrem, 79.

LA GUERRE

FRONT OCCIDENTAL

Communiqué allemand.

W. T. B. — Grand quartier général, 21 janvier, officiel à 2 h. 15 après-midi.

Pas d'événements importants.

Communiqué français.

W. T. B. Paris, 21 janvier. — Officiel de jeudi, à 3 h. après-midi.

Entre Oise et Aisne, au cours de la nuit, quelques combats de patrouilles dans la région de Puis à Laine. En Champagne notre artillerie a dispersé un convoi de ravitaillement sur la route de Ville-sur-Tourbe à Vouziers. Un avion ennemi a lancé sur les faubourgs de Lunéville trois bombes qui n'ont causé aucun dégât. Un autre appareil ennemi a dû atterrir près de Flin; les deux officiers qui le montaient ont été faits prisonniers près d'Ogeville (sud-est de Lunéville).

Officiel de jeudi soir, à 11 heures:

Entre la Somme et l'Avre notre artillerie a bombardé près de la gare de Chaulnes des établissements occupés par l'ennemi. Ce tir a provoqué un incendie suivi d'explosions.

Au nord de l'Aisne sur la route de Cerbeny une colonne ennemie a été prise sous le feu de notre artillerie et dispersée. Aux environs de la ferme du Choléro un tir violent de nos batteries a causé des dégâts importants aux tranchées de l'ennemi.

Actions d'artillerie intermittente sur le reste du front.

Communiqué anglais.

W. T. B. Londres, 21 janvier. — Officiel de jeudi soir.

Au cours de 14 combats aériens, mercredi, nous avons continué deux appareils ennemis à atterrir dans les lignes allemandes. Nous avons, au cours de la journée, perdu un aéroplane. Jeudi nous avons fait sauter une mine près de Fricourt. Un avion ennemi a jeté trois bombes à la limite d'un village derrière nos lignes. Aujourd'hui il a fait généralement calme; moins de canonnades qu'habituellement.

FRONT ORIENTAL.

Communiqué allemand.

W. T. B. — Grand quartier général, 21 janvier, officiel à 2 h. 15 après-midi.

Sur le front entre Pinsk et Czartorysk, des attaques de faibles détachements russes ont été aisément repoussées. Aux Balkans, rien de nouveau.

Communiqué autrichien.

W. T. B. — Vienne, 21 janvier.

Par suite des pertes considérables qu'il a éprouvées dans les combats près de Toporoutz et Bojan, le 19 janvier, l'ennemi a été obligé de prendre une pause. Sur tous les points du front nord-oriental, indépendamment de duels intermittents d'artillerie — il a donc fait relativement calme. Une escadre d'avions russes a survolé la région au S.-E. de Brzezany et y a jeté des bombes, sans causer aucun dégât. Aux Balkans, pas d'événements saillants.

Communiqué turc.

W. T. B. — Constantinople, 20 janvier. — Le quartier général mande:

Sur le front du Caucase, hier, aucun événement important. Un régiment de cavalerie ennemie qui tentait d'attaquer nos positions, a dû se replier en présence de nos mesures défensives.

Sur le front des Dardanelles un croiseur et un monitor ont lancé quelques projectiles sur les environs de Teke Burnu et de Sedd-ul-Bahr. Notre artillerie a riposté.

Pas d'autres nouvelles.

Communiqué russe

W. T. B. — St-Petersbourg, 21 janvier, officiel de jeudi soir.

Dans la région de Dunabour, notre artillerie a canonné avec succès l'adversaire qui attaquait, de l'ouest, le Schlossberg, (3 kilom. à l'ouest d'Illut). En Galicie et à la Strypa moyenne nous avons repoussé de faibles attaques ennemies. Au N.-E. de Tschernowiz, près de Baransky, nous nous sommes emparés d'une partie de la position ennemie. Nous avons repoussé cinq contre-attaques ennemies entreprises dans le but de la reprendre.

FRONT SUD-OCCIDENTAL

Communiqué autrichien.

W. T. B. — Vienne, 21 janvier.

Hier après-midi, nos positions sur la crête et les versants du Col di Lana ont été prises, durant deux heures, sous une rafale d'artillerie. Son Pausen, au nord de Peutelsstein, a également été violemment bombardé. Aux autres fronts l'activité de l'artillerie n'a pas dépassé la mesure habituelle.

Communiqué italien

W. T. B. Rome, 21 janvier. — Officiel de jeudi.

La nuit du 15-16 des détachements de nos braves Skieurs ont pénétré, à travers la neige et les glaciers, jusqu'à la cote de la Storzellina et jusqu'aux sources du Fnove, à une hauteur de plus de 3.000 mètres; puis ils gagnèrent le plateau et, malgré le feu de l'ennemi, détruisirent à l'aide de bombes deux block-haus, situés environ 3 kilomètres à l'est de la Crête. Ils rentrent ensuite indemnes dans nos lignes.

Dans la vallée Lagarina, le 17 janvier, nos troupes ont réussi malgré la canonnade violente de l'adversaire, à occuper une ligne sur les hauteurs au nord de Mori. Sur les autres fronts, duels d'artillerie. Un avion ennemi a survolé Udine hier, mais fut repoussé par notre feu. De grande hauteur il jeta deux bombes, qui sont tombées aux environs de la ville sans causer des dégâts ni faire des victimes.

Bombardement de Dedeagatsch et Porto Lagos

W. T. B. Sofia, 20 janvier (Officiel). Agence télégraphique Bulgare.

Le 18 janvier, à 8 heures du matin, une escadre ennemie composée de 21 navires est apparue devant Dedeagatsch. A 9 h. 42 du matin les navires ouvrirent le feu sur la ville et les hauteurs des environs. A midi ils cessèrent la canonnade et disparurent en haute mer. Il n'y a pas eu de victimes humaines; seulement quatre chevaux ont été tués. Le même jour, une escadre ennemie, forte de 16 navires, a croisé de 8 à 1 h. dans la baie de Porto Lagos. A 1 h. 5 elle se mit à bombarder les hauteurs autour de Porto Lagos. Le bombardement dura jusqu'à 5 h. 30 de l'après-midi. Les navires s'éloignèrent ensuite vers l'île Thasos. Il n'y a pas eu de victimes.

Débarquement de troupes au port d'Athènes

Le Corriere de la Sera dit que dans les milieux officiels on ignore tout d'un débarquement de troupes alliées au Phalère, le port militaire d'Athènes. Le journal croit que ce bruit a son origine dans le fait que des navires exercent la police à la côte grecque. Des détachements se rendent parfois à terre pour s'assurer qu'il ne s'y cache pas quelque sous-marin ennemi.

La flotte anglaise

Aux Communes, mardi, le Gouvernement a exposé son intention de renforcer le personnel de la flotte, à partir du 1er mars, de 50.000 hommes, ce qui porterait le total à 350.000. Déjà 20.000 hommes sont enrôlés à cet effet et tout permet de croire que le chiffre proposé sera atteint sans difficultés.

Le Blocus et la Russie

St-Petersbourg, 20 janvier. — Le conseil des ministres a adopté le projet, conforme aux décisions de la France et de l'Angleterre, de compléter rigoureusement la liste des marchandises de contrebande. A été adopté également la proposition du ministre des Affaires Etrangères concernant la fixation de la nationalité des navires. Cette nationalité sera dorénavant fixée exclusivement d'après la nationalité du propriétaire effectif du navire, si bien qu'un navire pourra être considéré comme ami, ennemi ou neutre, malgré le pavillon qu'il arbore.

Le Canada et la guerre

Reuter mande d'Ottawa:

« Wilfrid Laurier, le leader de l'opposition a déclaré au Parlement que les partis ont été d'accord, dès le début, concernant la guerre. Ils estiment qu'il est du devoir du Canada d'y participer pour la mener à bonne fin. L'Angleterre n'a exercé aucune pression sur le Canada; elle n'a même pas demandé son aide. L'offre du gouvernement canadien a été spontanée et fut aussitôt approuvée par le Parlement. Certains peuples regretteront plus tard de n'avoir pas agi de même. Le parti Laurier soutiendra le gouvernement jusqu'à la fin.

Le premier ministre a fait un tableau optimiste de la situation. M. Robert Borden a ajouté que le Canada a déjà envoyé 120.000 hommes en Europe; 200.000 sont encore prêts, et la proposition du gouvernement de porter l'armée à 500.000 hommes a reçu le meilleur accueil. Le Canada lutte en tant qu'élément de l'Empire Britannique. »

Les arrestations de Coriou

Les autorités françaises ont remis en liberté le consul austro-hongrois à Coriou, Theodor Edl, qui avait été arrêté lors de l'occupation de l'île par les Français.

La capitulation du Monténégro

Berlin, 21 janvier. — D'après une correspondance de Bucarest, le roi Nicolas aurait rédigé un mémoire détaillé sur les raisons qui l'ont amené à capituler. Le mémoire est probablement destiné aussi à parer aux attaques violentes de l'Entente, pour répondre d'avance au reproche de trahison.

Berlin, 21 janvier. — Il ressort nettement d'une correspondance envoyée de Durazzo à des journaux allemands, que la capitulation du Monténégro était déjà chose décidée dimanche passé et qu'elle était connue des milieux gouvernementaux d'Italie, dans le temps que l'opinion publique était encore tenue dans l'ignorance de cet événement.

Paris, 21 janvier. — Le Temps apprend que les ministres alliés, accrédités auprès du roi de Monténégro, s'étaient retirés à Podgoritz, dès que les Autrichiens occupèrent Cetignè. Le samedi, on leur fit savoir que la situation devenait critique et on leur donna le conseil de partir immédiatement pour Scutari; le roi allait les suivre. Lorsqu'ils arrivèrent, la nuit suivante, à Scutari, ils y trouvèrent un télégramme du président du Conseil, qui leur recommandait de quitter la ville si tôt que possible.

Mais dimanche, les ministres étaient encore à Scutari. C'est là qu'ils apprirent la capitulation du roi.

Berlin, 20 janvier. — A Berlin la nouvelle de l'Agence Havas concernant la rupture des pourparlers de paix et la fuite de la famille royale en Italie, est considérée comme invraisemblable. L'ambassade autrichienne étant jusqu'aujourd'hui en rapports directs avec Vienne, l'absence de confirmation officielle est considérée comme équivalant à un démenti.

Rotterdam, 20 janvier. — L'Exchange Tel. dit qu'un télégramme sans fil annonce de Cetignè à Rome que le drapeau blanc flotte sur Grabovo. C'est là que le roi Nikita a remis son épée au général Kavess. Les généraux monténégrins Bistovic et Balutovic ont refusé de se rendre et se sont enfuis chez les Serbes.

L'agence Stehni annonce: Le consul général monténégrin à Rome vient de faire connaître, au nom du président du conseil Muschcowicz, arrivé mercredi matin à Brindisi, que le roi Nikita et son gouvernement ont refusé les conditions de l'Autriche-Hongrie et que le combat a repris sur tout le front. Le roi et ses fils se trouvent parmi les troupes pour diriger la dernière bataille défensive.

L'agence Wolff dit que dans les milieux officiels on ne sait rien au sujet des événements en question.

On mande de Brindisi: La reine de Monténégro, les princesses monténégrines et le président du conseil monténégrin sont arrivés à Brindisi, se rendant à Rome.

L'agence Reuter mande de Rome: Les conditions de la capitulation seraient la cession du mont Lovcen par le Monténégro, qui obtiendrait un port sur l'Adriatique. Le Monténégro resterait indépendant.

Les intérêts du Monténégro à l'Etranger

Milan, 20 janvier. — Le gouvernement Monténégrin a prié les ambassadeurs et consuls d'Espagne, en Italie et en France, de vouloir prendre la défense des intérêts monténégrins. Le consulat général et les consulats monténégrins en Italie et les autres pays de l'Entente ont été supprimés.

Sur Mer

Londres, 20 janvier. — Le sous-marin anglais qui a coulé près de l'île de Schiermonnikoog est le H-6.

Copenhague, 20 janvier. — Les récentes tempêtes ont arraché quantité de mines de leurs ancrages; elles dérivent maintenant dans tous les sens, rendant la navigation dangereuse dans la Mer du Nord, dans le Kattegat et dans le Sund.

Près de Göteborg, une mine a sauté; toutefois, l'explosion n'a pas occasionné de dégâts.

Dans la partie méridionale du Sund, un navire hollandais a touché une mine et a immédiatement sombré. On ne sait pas quel est ce navire, ni quel a été le sort de l'équipage.

Echange de prisonniers

Paris, 21 janvier. — Sur une question relative au logement des prisonniers, blessés et malades, en Suisse propres toutefois à une utilisation ultérieure, le ministre des affaires étrangères a déclaré que l'échange de vues franco-allemande est presque terminé. Le premier transport sera envoyé incessamment en Suisse.

Le cabinet monténégrin.

Le Frankfurter Zeitung annonce que peu de jours avant la conquête du Lovcen et la prise de Cetignè, une crise ministérielle des plus caractéristiques a éclaté dans la capitale.

Le ministre de la guerre et généralissime de l'armée monténégrine, Janko Bukolitch, chef du parti de la guerre, a donné sa démission de premier ministre; un nouveau cabinet (qui émigra de Cetignè à Podgoritz) se forma sous la direction de Mjuskowitch et Radowitch.

Janko Bukolitch est le frère aîné de la reine Milena, donc le fils d'un voivode qui, aujourd'hui encore, est apprécié et loué comme un héros par tout le peuple monténégrin et dont la mort, il y a dix ans, fut pleurée sincèrement par tous les citoyens. Pierre Bukolitch était un de ces vaillants héros, qui incorporait véritablement la plus pure tradition monténégrine. Au cours de sa longue vie, dont la première moitié fut une chaîne ininterrompue de combats contre les Turcs, il a tué de sa main 120 soldats; il faisait partie de ces 23 Monténégrins qui, en 1853, défendirent pendant neuf jours la citadelle d'Ostrog contre les attaques violentes de 10.000 Turcs, jusqu'à ce que l'armée principale, commandée par le prince Danilo, arriva à leur secours. Cette défense célèbre est encore chantée aujourd'hui par de nombreux poètes.

Le fils aîné de Pierre Janko (il a huit ans de moins que la reine Milena) fit son éducation à St-Petersbourg, puis voyagea en Italie et à Paris. Depuis cinquante ans, Janko Bukolitch est à la tête de l'armée. En outre il fut, à diverses reprises, ministre de la guerre, des affaires étrangères et président du Conseil. Lorsque, pendant la crise qui accompagna l'annexion, un conflit menaçait d'éclater entre la Serbie et l'Autriche, conflit auquel le Monténégro ne pouvait rester étranger, le roi Nicolas (alors prince) envoya son beau-frère à Belgrade avant d'aplanir les difficultés qui naissaient entre Cetignè et Belgrade, en raison de l'attention qui avait été portée contre Nicolas et sa famille. Au cours de ce voyage, il fut arrêté à Agram par un employé à cause d'une irrégularité de passeport et resta prisonnier jusqu'à ce que Vienne donnât télégraphiquement ordre de le mettre en liberté, incident qui, à ce moment, avait son importance. Quand Nicolas, en 1910, fêta le 50e anniversaire de son couronnement et prit le titre de roi, ce fut Janko qui commanda toutes les parades. Il est, du reste, le seul frère de la reine qui soit intime avec le roi; tous les autres sont plus ou moins en disgrâce. Durant la guerre de 1913, contre les Bulgares, Janko Bukolitch commandait l'armée monténégrine qui aida les Serbes, et se distingua notamment dans les combats de Kotchane.

Son successeur, comme chef de Cabinet, fut M. Mjuskowitch, qui à diverses reprises avait déjà occupé ce poste et est un Monténégrin très cultivé. Le roi a grande confiance en lui et le consulte dans toutes les circonstances importantes. En 1912-1913, il représenta le Monténégro à Londres, pour les négociations de paix.

Mais la personnalité la plus originale du nouveau Cabinet est sans conteste M. Radowitch. Appartenant à une des meilleures familles du pays, il fit à Turin des études d'ingénieur et devint, à son retour à Cetignè, adjoint du prince, puis maréchal de la Cour et enfin chef de Cabinet. A propos d'une question de politique interne sur laquelle il différait d'avis avec le prince, il quitta le ministère, en disgrâce, et se rendit à Paris. Soupçonné d'avoir pris part à l'attentat contre la famille royale, il revint spontanément se mettre à la disposition des tribunaux de son pays et fut condamné, pour avoir connu le complot sans l'avoir dévoilé à quinze ans de prison.

Transféré à la prison de Podgoritz, le roi lui présenta à plusieurs reprises de la grâces, à condition qu'il en fit la demande, mais Radowitch ne

voulut jamais solliciter sa grâce, ayant, disait-il, été condamné injustement pour un crime auquel il n'aurait point participé. En 1914, le roi le grâcia, sans insister sur la question posée, et en fit un conseiller municipal.

A. DEBRUYNE

AGENT DE CHANGE

8, rue Palfyn, Courtrai

Paie DES A PRESENT, au comptant, les coupons suivants, échéant en JANVIER ET FEVRIER 1916: Argentine, Allemagne, Brésil, Chili, Cuba, Danemark, Dominique, Etats-Unis, Espagne (Rente, Nord Espagne, Saragosse, Barcelone, Coraou, Pamplone), Hollande, Canada, Norvège, Portugal, Suède, Uruguay, Cédulas, Canadian Pacific, Nitrates, Rand Mines, oblig. Rio Light, Transvaal, etc.

VERIFICATION gratuite des TIRAGES 1915 et précédents pour chaque coupon remis.

Renouvellement sans frais d'obligations.

Crédit Foncier de Belgique et Caisse générale de Repons.

Bureaux fermés l'après-midi sauf le lundi. (1778)

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations de décès des 19, 20 et 21 janvier.

Auguste Bogart, 61 ans, ouv. au chemin de fer, Gendbrugge, — Camille Toth, veuve Sienbode, 73 ans, Pécherie, 21. — Marie D'Heide, veuve Simoons, sans prof., 63 ans, rue de la Paix 15. — Adolphe Ghyssels, statuaire, 20 ans, rue de l'Ecole, 10. — 1 enfant au-dessous de 1 an.

Déclarations des naissances du 20 janvier.

Suzanne Bockart, rue Dahlia, 23. — Paula Clays, Avenue de Ryhove, 150.

ETAT-CIVIL DE GENDBRUGGE

du 14 au 20 janvier.

NAISSANCES. — Jeannette Verwaet, ch. de Bruxelles, 31. — Marcel Van den Hende, rue de la Prairie, 35. — Firmin De Vreeze, rue du Sas, 21. — Marguerite Verstraete, rue de Gontrode, 44.

DECES. — Lévin Vermeulen, sans prof., 75 ans, rue Eugénie Hellduyk, rue de la Charrie, 17. — Eulalie Deschamps, 74 ans, s. pr., ép. Amund Libert, Gand. — Emile Péris, s. pr., 37 ans, ép. Marie De Vos, Munkzwalm.

PROMESSES DE MARIAGE. — Emile Verbiest, rue du Cornet de Poste, 14, et Zulma Claessens, id., 20. — Georges Brandes, pianiste aux Indes Néerlandaises, et Alice Buysse, sans prof., rue du Sas, 31. — Léopold De Smet, Ledeborg, et Marie Dert, rue de Gontrode, 24.

Alphonse Van der Haegen, boucher, chaussée d'Ilundegem, 108, et Eugénie Fathé, s. pr., Middelbeke. — Pierre De Messier, ajusteur, chaussée de Bruxelles, et Marie Cornet, s. pr., Gand.

ETAT-CIVIL DE COURTRAI

du 8 au 14 janvier 1916.

NAISSANCES. — Albert Staelant, rue Courte des Pierres, 13. — Mariette Ledure, Marché au Bois, 2. — Anoinette Carlier, Hameau Walle, 65. — Roger Robbo, rue de Sweveghem, 75. — Marguerite Descampes, Enclos des Capucins, 14. — Emile Malfrère, rue de Sweveghem, 164. — Albert Kesteloot, chaussée de Staceghem, 15. — Florida Devos, Cité Vanne, 36. — Albert Delbaere, rue Henri Nolf, 19. — Buyssechact, boulevard Vandenpeereboom, 32.

DECES. — Joseph Vandewalle, 6 ans, rue du Bégueport, 17. — Marcel Lefevre, 22 ans, rue dit Stenport, 16



- Je vous assure que pour tous les articles d'alimentation vous pouvez vous adresser en toute confiance à la

-- Vous y trouverez toujours le plus grand choix de toutes les denrées coloniales.

Cafés crus et Torréfiés - Fromages - Figs - Fruits secs - Millet - Conserves de légumes - Sardines

Grande quantité de Biscuits à vendre à l'ancien tarif

---: Dépositaire de la Chocolaterie Frank RADEMAKER, Rotterdam :---

GRAND CHOIX DE CHOCOLATS - PAQUETS ET FANTAISIES - HOPJES - PADVINDER

Maison de premier ordre fondée en 1905

PRIX AVANTAGEUX

MAISON OCTAVE BOUTON

GAND, 9, rue de la Tour-Rouge, 9, GAND

OPENBARE VERKOOPING

VAN

WOONHUIZEN

Zaai-Wei- en Bouwlanden
EN BOSSCHEN

te Aalst, Denderhaute, Erembodegem, Hekelgem en Welle,

De Notaris DE MULDER, te Gent, zal openbaarlijk verkopen:

STAD AALST.

Koop 1. - 7 WOONHUIZEN, met tuin en boomgaard, Geerderschiesweg, verhuurd aan 15 franken per week en den tuin aan 48 franken 's jaars.

Koop 2 en 3. - LAND, groot 55 aren 50 centiaren, verpacht aan 125 fr. 's jaars.

Koop 4. - LAND, groot 43 aren 30 centiaren, verpacht aan 65 fr. 's jaars. - Boomprijs: 36 fr.

GEMEENTE DENDERHAUTE.

Koop 5. - LAND, groot 32 aren 60 centiaren, verpacht aan 70 franken 's jaars.

Koop 6. - LAND, groot 30 aren 75 centiaren, verpacht aan 62 franken 's jaars.

Koop 7. - LAND, groot 37 aren 20 centiaren, verpacht aan 55 franken 's jaars.

Koop 8. - LAND, groot 31 aren 50 centiaren, verpacht aan 60 franken 's jaars.

GEMEENTE EREMBODEGEM.

Koop 9. - LAND, groot 20 aren 80 centiaren, verpacht aan 2750 franken 's jaars.

Koop 10. - WEILAND, groot 94 aren 90 centiaren, verpacht aan 14760 fr. 's jaars. - Boomprijs: 60 fr.

Koop 11. - WEILAND, groot 19 aren 20 centiaren, verpacht aan 45 fr. 's jaars. - Boomprijs: 120 fr.

Koop 12. - 2 WONINGEN, met Land, groot 30 aren 40 centiaren, verpacht aan 167 fr. 's jaars.

Koop 13. - LAND, groot 13 a. 80 cent, aan 50 fr. 's jaars met koop 14.

Koop 14. - LAND, groot 19 aren 30 centiaren, aan 55 fr. 's jaars.

Koop 15. - LAND, groot 41 aren 80 centiaren, aan 55 fr. 's jaars.

Koop 16. - LAND, groot 12 aren 30 centiaren, aan 60 fr. 's jaars.

Koop 17. - LAND, groot 12 aren 30 centiaren, aan 60 fr. 's jaars.

Koop 18. - BOSCH, groot 17 a. 10 cent, in regie. Boomprijs: fr. 575.

Koop 19. - WEILAND, groot 17 a. 70 cent, in regie. Boomprijs: 60 fr.

Koop 20. - BOUWLAND, groot 9 aren 20 cent, in regie. Boomprijs: 60 fr.

Koop 21. - BOUWLAND, groot 9 aren 20 cent, in regie. Boomprijs: 60 fr.

Koop 22. - BOUWLAND, groot 8 aren 40 cent, in regie. Boomprijs: 60 fr.

Koop 23. - BOUWLAND, groot 9 aren, aan 80 fr. 's jaars.

Koop 24. - BOSCH, groot 8 aren 20 cent, in regie. - Boomprijs: 250 fr.

Koop 25. - LAND, groot 15 a. 40 cent, aan 30 fr. 's jaars.

Koop 26. - LAND, groot 15 aren 90 centiaren aan 36 fr. 's jaars.

Koop 27. - LAND, groot 7 aren 80 cent, aan 15 fr. 's jaars.

Koop 28. - WEILAND, groot 37 aren 50 cent, verpacht aan 80 fr. 's jaars.

Koop 29. - LAND, groot 33 aren 20 cent, verpacht aan 94 fr. 's jaars.

Koop 30. - LAND, groot 37 aren 50 centiaren, verpacht aan 94 fr. 's jaars.

GEMEENTE HEKELGEM.

Koop 31. - LAND, groot 15 aren 40 centiaren, verpacht aan 25 fr. 's jaars.

GEMEENTE WELLE.

Koop 32. - BOSCH, groot 19 aren 40 centiaren, in regie. - Boomprijs: 600 fr.

ZITDAGEN:

Verblijf: Woensdag 10 Februari 1916.

Insid: Woensdag 9 Februari 1916.

telkens om 2 ure namiddag, ten Gasthuise 'De Vier Winden', te Aalst, Keizerlijkeplaats, n. 67.

N. B. - Groot gemak van betaling, de 2/3 der koopprijs mag blijven loopen.

OPENBARE VERKOOPING

van welgelegen

WOONHUIZEN

TE GENT

Gasmeterlaan-Gezondheid-Beuk-Esche-Klok-Schalie- en Pannestraten

De Notaris CRUYT, te Gent, zal ten aanzoeke van wien het behoort, openbaar verkopen:

Koop I. - REVENIERSHUIS, Gasmeterlaan, 102, groot 114 v. m. Verhuurd per maand. Jaarlijkse opbrengst 324 fr.

Koop II. - Twee aaneensluitende WOONHUIZEN, Gezondheidstraat, n. 118-120; groot 98 v. m. Verhuurd per week. Opbrengst 338 fr.

Koop III. - WOONHUIS, Beukstraat, n. 26; groot 39 v. m. Verhuurd per week. Opbrengst 182 fr.

Koop IV. - WOONHUIS, Eschestraten, n. 18; groot 58 v. m. Verhuurd per week. Opbrengst 225,20 fr.

Koop V. - EIGENDOM, bestaande uit 6 huizen waarvan 3 in de Pannestraat, 66-68-70, en 3 in de Schaliestraat, n. 65-67-69; groot 202 v. m. Verhuurd per week. Opbrengst 1092 fr.

Koop VI. - Drij HUIZEN, Klokstraat, 34-36-38; groot 141 v. m. Opbrengst 650 fr.

Stechis ingesteld: Koop I: 5.000 fr.

Koop II: 4.750 fr.

Koop III: 2.250 fr.

Koop IV: 2.200 fr.

Koop V: 14.050 fr.

Koop VI: 8.050 fr.

DERDE EN LAATSTE ZITDAG:

VRIDAG 28 JANUARI 1916, om 4 ure namiddag ter verkoopzaal voor Notarissen, te Gent.

OPENBARE VERKOOPING

VAN

TWEE HUIZEN

te Gent, Bestormstraat, n. 8 en 10

De Notaris GEORGES LIBBRECHT, te Gent, Koornlei, 9, zal openbaar verkopen:

STAD GENT.

Koop I. - Een HUIS, dienende tot winkel, met erve te Gent, Bestormstraat, n. 8, ten kadaster: sectie E, n. 1081a, groot 38 m².

Koop II. - Een HUIS, alsvooren n. 10, ten kadaster: sectie F, n. 1081b, groot 82 m².

Onmiddellijke ingetrokking, vroeger verhuurd 70 fr. per maand ieder. Er is vraag tot verhuuring.

EENIGE ZITDAG:

Maandag 31 Januari 1916, om vier ure stipt, ter Notarisszaal, te Gent.

De Notaris BLANCHART, ter verblijfsplaats van Deinde zu ten overstaan van 't Hoer Vrede-echter van Deinde op

DONDERDAG 27 JANUARI 1916

om 2 ure namiddag ter Zittingszaal van 't Vrede-gerecht, te Deynse, openbaar verkopen:

STAPELHUIS

Te Peteghem, Kouterke

Groot 80 meters vierkant. (1895)

AVIS. - La continuation de la vente publique d'un beau MOBILIER, objets d'art, tableaux, gravures, Gramophone, disques et autres objets, aura lieu le Lundi 24 Janvier 1916, à 330 heures de relevé, dans la salle de la Cour Saint-Georges, rue Haute-Port, n. 48, à Gand, par Ministère de l'huissier Florimond DE KESEL. (1902)

Salles de Venies, pont des Dominicains et rue des Champs, 46.

Par décès

Vente publique de Meubles

Mardi 25 Janvier, aux heures ordinaires, par A. MASSYN et ministre de G. Williams.

A VENDRE: Quatre chiens de race pure. - Un Bouvier de Roulers et un chien berger, type Loup très fort, spécial pour la garde, terrible à l'attaque. Et deux petits jolis chiens de Dame: un teckel-errier ou basset et un Schipperke tout noir avec belle fourrure. S'adresser concierge, rue aux Draps, 28, Gand. (1898)

ON DEMANDE une bonne servante, de préf. ancienne femme de chambre, sachant un peu de cuisine et un peu de couture, de 25 à 35 ans. Inutile de se présenter sans bonnes références du dernier service. Gages, 30 fr. Adresse bureau du journal. (1899)

PERSONNE honor. intell., expérimenté, habit. Bruxelles, désire faire connus de pers. disposant 3 à 4000 fr. p. affaire unique, de préférence p. habil. ensemble. Vie agréable, intérêt ou bénéfice à convenir. Ecrire V. 50, bureau du journal. (1901)

A VENDRE D'OCCASION. - Installation complète pour commerce épicerie, rayons, comptoir, etc. et machine (colonne et tirages) pour la fabrication d'eaux et limonades gazeuses. S'adresser rue de la Porie de Damme, 31, St-Croix, lez-Bruges. (1903)

A LOUER: 1° Petit CHALET meublé avec jardin bien ombragé.

2° JARDIN avec abri, situé à proximité du tram. Conditions et clefs: 138, Heyveld, Mont St-Amand. (1905)

ON DEMANDE A LOUER, au plus tôt, CAMPAGNE, pied de terre, jardin, à proximité tram électrique. Faire offre bureau journal, L. F. (1904)

BUREAU à louer. - S'adresser 3, rue des Champs (coin Marché aux Grains). (1912)

A LOUER, 5 chambres garnies, 40 fr. et 30 fr., avec déjeuner. Rue Jean Breydel, 15, Gand. (1920)

A louer présentement à prix réduit pendant la guerre: 1° Une belle maison bourgeoise, située à Gand, rue de Courtrai, n. 162; 2° Idem, rue de la Jambon, n. 43; 3° Idem, rue des Epingles, n. 12; 4° Idem, Pêcherie, n. 41; 5° Grande maison avec écurie, remise et magasin à étage; convenant pour tout commerce de gros, rue des Servantes, n. 8 (près de St-Michel); 6° Une maison dans les mêmes conditions, avec ou sans écurie, remise et grands magasins, le long de la Lys, à Gand, Place du Pré d'Amour, n. 7.

N. B. - Ces deux dernières propriétés, contenant respectivement 720 et 3000 m. c., sont également à vendre.

Pour les conditions s'adresser chez M. MOERMAN, receveur-administrateur à Gand, rue Charles Quint, n. 61. (1925)

MAISON A LOUER, se composant de: au rez-de-chaussée: suite de salons, parloir; Entresol: grande chambre; 1^{er} étage: deux belles chambres; 2^e étage: 3 chambres; 2 mansardes, grenier, souterrain habitable et grandes caves. - S'adresser rue nouvelle Saint-Pierre, n. 103. (1899)

PIANOS. - Grand choix pianos d'occasion, lres marques, avec garantie, depuis 300 à 450 fr. - Harmoniums. - Achat. - Location HEYERICK, 16, quai Porte aux Vaches, Gand. (1891)

BELLE CHAMBRE GARNIE A LOUER, dans maison sérieuse, centre ville. Prendre adresse au Bureau du journal. (1892)

A LOUER. - RUE DE LA MONNAIE, 34. Grande MAISON, jardin, cuisine plein pied, écurie, garage. (1889)

A LOUER: Belle MAISON bourgeoise, près de la rue Basse des Champs, plusieurs places de plein-pied, avec grand jardin bien arboré et grande serre à vigne. Pouvant servir pour maison de commerce. Prix très modéré. - Prendre adresse bureau du journal. (1885)

BONNE RECOMPENSE à qui procurera gérance, représentation, place de régisseur ou autre position à monsieur sérieux, instruit, bonnes références. Ecrire bureau journal, P. G., 18. (1880)

JEUNE FILLE de b. famille éprouvée, cherche place, d'enseignement ou femme de chambre. Ecrire journal, A. B. C. (1902)

PENSION DE FAMILLE, rue Guillaume Tell, 21 Diners de midi à 3 heures; souper, de 6 à 10 h. Dîner réclame à 1.00 fr.; dîner à 1.25 fr.; dîner à 1.50 fr.; bière et café compris. On accepte des porte-manteaux. (1910)

MEN VERLANGT TE KOOPEN in den omreik van Gent, 3 à 4 bekers GOEDE LANDEN, bij voorkeur tusschen Mariakerke en Lovendegem. Zich te wenden ter studie van den Notaris DE MULDER, St-Michielsstraat, n. 5. (1845)

A LOUER. - Belle propriété avec issue cochère, avantageusement située à Gand, chaussée de Termonde, 281, composée de maison d'habitation avec cour, jardin, magasins, remises, ateliers, bureaux et autres dépendances, d'une contenance d'environ 1500 m. c. (1878)

A LOUER PETITE CAMPAGNE agréablement située à ST-DENIS-WESTREM, 8 minutes de la gare, 8 minutes de l'église, Loyer 700 fr. Ecrire, bureau du journal S. D. W. (1870)

MONSIEUR HONNETE et sérieux demande représentation, surveillance ou quelque chose d'analogue, prétentions modestes. Ecrire bureau du journal, E. V. n. 65. (1824)

LA DISTILLERIE DU PETIT ROUGE DE BLAN- KENBERGHE, Firme Vve Du Pont-Van Beveren, fondée en 1826, est transférée à Audenarde, rue de la Bèverie, 100. (1813)

A LOUER PRESENTEMENT. - Belle MAISON BOURGEOISE en parfait état, nouvellement repeinte et relapissée, dans le quartier de l'ancien Jardin Zoologique. Prix 800 fr. S'adresser chez M. E. Moerman, receveur-administrateur, à Gand, rue Charles-Quint, n. 61. (1892)

A LOUER. - 2 ou 3 belles CHAMBRES garnies ou non garnies au premier, éclairées, pour monsieur seul, avec ou sans déjeuner. Centre de la ville. Adresse écrire bureau du journal. (1798)

A LOUER: BELLE CAMPAGNE, bien située, A SLEIDINGE, à 50 mètres de la Gare; rez-de-chaussée, 8 places; 1^{er} étage, 8 chambres à coucher; au grenier, 3 ch. à coucher, tourelle, chauf. central, garage, la lumière électrique, beau jardin bien planté, étang, potager et verger. Pour les cond., s'adr. chez Em. Schellekens, rue des Wondelgem, 78, Gand. (1784)

A LOUER: Au centre de la ville et dans une des

rues les plus fréquentées, BELLE MAISON DE COMMERCE, pouvant servir à tout article de détail. - Ecrire bureau du journal M. B. (1783)

A LOUER, belle MAISON DE RENTIER, situation centrale, se composant au rez-de-chaussée d'un salon et salle à manger faisant suite; parloir, cuisine et lavoir; cour; 1^{er} étage, 4 belles chambres, 2 armoires intérieures, W. C.; 2^e étage, 4 belles chambres, grenier et deux grandes mansardes. Caves à vins, à provisions et à charbon. La maison peut aussi convenir pour commerce; le propriétaire y ferait les changements voulus. Pour conditions et autres renseignements s'adresser chez C. J. Sturm, Boul. du Château, 52, Gand. (2581)

ON DEMANDE SERVANTE, ménagère s'écuse parlant le français et ayant bonnes références. Prendre adresse bur. journal. (1909)

GRANDE MAISON DE COMMERCE à louer, rue de Bruges, pouvant servir pour gros et détail, grande remise avec sortie porte cochère; 9 chambres au premier; on louerait pour prix très réduit. Prendre adresse bur. du journal. (1970)

A LOUER en plein centre, près des marchés, ayant les trams en voie directe vers toutes les gares et Port, belle MAISON de plein pied, se composant au rez-de-chaussée de 2 grands salons en suite, bel écurie et cuisine; au 1^{er}, 2 chambres spacieuses et salle de bain; au second, 3 chambres, cabinet et grenier; caves à vin et provisions, eaux de la ville, gaz, placement d'électricité et téléphone. (1979)

Mr DESIRE LOUER quartier de 1^{er} ordre avec déjeuner au centre de la ville. Ecrire bur. journ. N. Q. (1974)

A VENDRE belle MAISON avec jardin; superficie 750 m. c., grande remise, écurie, gaz et chauffage central. Belles caves à provisions, vins, charbons. Salle à manger, cuisine, arrière-cuisine et débarras le tout de plain pied. 1^{er} étage, 3 places, chambre de bain; au 2^e étage, 4 chambres, grandes armoires; le tout bien achevé, bien tapissé et bien peint. La propriété est située près du Parc. Pour renseignements s'adresser chez C. J. Sturm, Boul. du Château, 52, Gand. (2580)

A VENDRE. - 20,000 Kgs OIGNONS 1^{re} QUALITE. Pour prix et conditions, s'adresser: rue des Champs, 18, Gand. (1977)

A VENDRE DE GRE A GRE. - UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, Fabrique de Bonnettes avec dépendances et trois MAISONS à Lede (Alost); cont. 1800 m. c. Pour les conditions s'adresser en l'étude du notaire CRUYT, marché au Barre, 3, à Gand. (1988)

DAME MARIEE, ayant jeune fille, gérante depuis 10 ans, désire changer. Prendre adresse bureau journal. (1917)

PHARMACIE. - Gérance est à concéder env. Bruxelles. Log. et b. app. Ecr. La Bècasse, 9, rue de l'Évêque, Bruxelles. (1893)

SENE - PHARMACIE VANDAELE, CHAUSSEE BRUXELLES, 67, GAND, demande à acheter feuilles sené, 5 francs le kilo, port à charge de l'acheteur. Accepte les envois à partir de deux kilos. (1892)

VILLE DE GAND

La Direction du pensionnat communal pour jeunes filles, rue de la Cuiller (Institut de Kerchove) est vacante.

Les requêtes doivent être adressées au Conseil communal avant le 15 Mars prochain.

Pour conditions et renseignements s'adresser au Bureau de l'Instruction publique (rue du Bas-Polder, n. 2), de 8 1/2 à 12 1/2 heures. (1939)

REGULATEUR DES FONCTIONS DIGESTIVES

Grains de Vals

Laxatifs, dépuratifs, à base d'extraits de plantes

2 fr. 50 le flacon de 50 grains pour un seul grain

1 fr. 50 5 mois de traitement avant le repas

le 1/2 flacon de 25 grains du soir agit le lendemain matin pour 6 semaines traitement. (1887/2)

AVIS AUX BRASSEURS

La Maison Fumière, frères, à Forchies-la-Marche, est en mesure de fournir rapidement et dans de bonnes conditions, les chaudières, cuves à bières et à eau chaude, etc., les usines étant toujours en activité.

En cas de commande, elle se chargerait de fournir les plans d'installation étudiés d'après l'état des lieux et selon l'usage auquel ces appareils doivent répondre.

Importante partie

Choucroute extra

DISPONIBLE

Conditions écrire bureau journal n. 1. (1962)

SAVON EN POUDRE

COLONIA

Fabricant Savonnerie COLONIA

69, rue Rubens, 69, Bruxelles-Nord

DÉPÔT POUR GAND: rue de la Concorde, 88 (1980)

Centrale Alimentaire
GAND 48, Rue Bénard, 48 GAND
DISPONIBLE à des prix très avantageux:
Sirop HENLEY (Betteraves et sucre). --- Savon blanc mou EGLAIR ---
Savon genre Marseille -- Macaroni -- Allumettes -- Boîtes
métalliques à carbure et confitures, Cacao, Figs, etc., etc.
La maison demande offres et échantillons de denrées coloniales

CORDES & FICELLES
Firme: A. BUYLE-VAN KERCKHOVE
BUREAU: RUE DES RÉMOULEURS, 82, GAND
CORDES D'EMBALLAGE à partir de 1.85 le k°
CONCURRENCE IMPOSSIBLE
Stock en magasin de 10.000 lr.

Maison Victor FILLIUL, rue St-Jean, 29
COURTRAI
Importation directe de la Hollande
Chocolat, Oranges, Citrons, Figs
Fromages, Café
Mêmes prix qu'en Hollande
S'adresser chez BOCKSTAL, rue Flévy, 42, Gand
VIEUX FROMAGE extra fermier 4.60 fr. (1966)

REDUCTION DE 20 %
pour Montres, Régulateurs
Réveils, Chaines,
Bijoux, Alliances, etc. etc.,
Ferd. BILLEMONT
28, Reep, Gand
Il n'y a plus de succursale
Garantie sérieuse
L'atelier de réparation, créé en 1860
est maintenant Reep, 28. (1935)

CACAO BENSCHDORP - CHOCOLAT
PADVINDER
Seul dépôt pour les Flandres:
Gand, 267, rue de Courtrai, Gand
Dépôt général pour la Belgique:
164, rue du Midi, Bruxelles (1963)

TRÈS TRISTE
pour une femme du monde, d'être cloîtrée en chambre par une vilaine migraine ou une douloureuse névralgie, alors que, grâce aux cachets
- ANTINEURALGIQUES VERGAELLEN -
ces pénibles infirmités sont jugulées et guéries en deux heures.
Prix, la boîte de 6 cachets fr. 0,75
12 1,25
EN VENTE SEULEMENT à

W. A. SCHOLTEN'S SAGOLINE SURALIMENTE

AGENT GÉNÉRAL

MAURICE VAN HOECKE

GAND 28, Rue de Flandre, 28 GAND

MAISON

WATCANT DE TRACY

GAND, 8, rue Mageslein, 8, GAND
AUNAGES - BONNETERIE - MERCERIES ETC.
ARTICLES DE LUXE ET ORDINAIRE
SPECIALITE DE COUVERTURES. - MAISON
RENNÉE POUR ARTICLES DE BIENFAISANCE
GROS ET DÉTAIL. (9378)

MAISON DE CONFIANCE
Manufacture de dentelles véritables
Duchesse - Bruges - Venise - Cluny - Torchon
Filet uni et brodé. (9673)

ULSER, Sœurs
GAND 29, rue Laurent-Delvaux, 29, GAND

STORES. - BRISÉ-VUE. - NAPPAGE ETC., ETC.
TRAVAUX DE STYLE.
OUVRAGES DESSINÉS ET ÉCHANTILLONNÉS
MONTURE ET ACHÈVEMENT DE TOUTES
ESPÈCES DE BRODERIES.
TOILE. - COTON. - BATISTE. - LINON.
LINGERIE DE LUXE ET ORDINAIRE
TROUSSEAUX

GROS DÉTAIL

E. ROUVROY

Entreprises générales d'électricité

LUMIÈRES - LUSTRIERES

Transport de force

Sonneries et Téléphone

RÉPARATION

Devis gratuit sur demande

LAMPES ACÉTYLÈNE - CARBURE

GROS ET DÉTAIL

rue de la Catalogne, 7

Téléphone 1290 GAND (4052)

Carrosserie Gantoise

CH. DE PAUW-VAN ACUTE

11, Avenue de la Cour (Gowat)

GRAND CHOIX

VOITURES NEUVES ET D'OCCASION

La maison n'a pas de succursale
à Gand 1037

FOOTBALL

Garanti rond
et indéformable.

1^{er} choix

Cuir gras et chromé.

Complet avec vessie

Garantie étanche

Souliers de football et gêtres

Football pour clubs à partir de 25 fr. complets

MAISON

PAUL DE LAET

GAND - 2, rue du Hainaut, 2 - GAND

Maison de confiance 1589

Vous serez étonnés!

Je n'ai pas de concurrence pour

mes magnifiques installations de

CHAMBRES DE BAINS ET DE W.-C.

EN TOUTS SYSTÈMES

Réparations de Placés-formes, Pompes

Gouttières

Placements soignés de gaz et eau de la ville

R.A.D.

Prix très modérés

PLUMBERIE

Léon VERMEULEN

Exécution rapide
et ponctuelle (5447)

MEUBLES

en Chêne ciré véritable pour
CAMPAGNES, VILLAS, HOTELS

Salles à manger

1 grand Buffet à 4 portes

largeur 1.20 mètre

1 Table fixe

6 Chaises cannelées

130.00 francs

155.00 - 210.00

et plus

Fauteuils Club

extra souple

100.00 fr.

GARANTIS CUIR PUR

Chambres à coucher

1 Lit à 3 faces

1 Lavabo

1 Armoire à deux portes

1 Table de nuit, marb.

195.00 francs

225.00 - 250.00

et plus

Grand Fauteuil Bergère

d'après l'ancien

125.00 fr.

Jean DE MUERLOOSE

30, PLACE D'ARMES, GAND

Projets d'intérieurs étudiés complets sans
aucun frais

NE EMPLOYEZ PLUS DE SAVON

L'Ecluseur antiseptique

GOSPO

nettoie tout

N'est pas égalé pour le nettoyage des ustensiles
de cuisine, les carrelages, les marbres, les plan-
chers, etc. Plus économique et plus pratique que
le savon ordinaire. Se vend en boîtes avec sa-
voir-poudre.
Le GOSPO est recommandé par les car-
rières de marbres. Employé par les principaux
hôpitaux, banques, hôtels de la Ville de Bru-
xelles, etc.

Pour le gros s'adresser à

J.-B. VAN OVERMEIREN

Fossé St-Elisabeth, 56

GAND (1035)

Procurez-vous le merveilleux
Vin Névrotique BAETSLÉ

le régénérateur des forces épuisées

Il sera votre précieux secours en cas de fai-
blesse de sang ou d'épuisement des muscles et
des nerfs. Quand vous serez abattu et courir d'hé-
léine, il sera le remède efficace contre les pâles
couleurs, les fatigues, et les battements de cœur.
Quand, à la suite de quelques efforts, vous serez
un transpiration; quand vous maigrissez, que
vous avez le moral déprimé; quand l'appétit fera
défaut et que la digestion sera lente; quand, à la
suite de manœuvres abruties ou de pertes blan-
ches, la femme et la jeune fille se sentent épuisées
et anémiques; quand le jeune homme s'affaiblit
par excès de travail, se laisse aux études à la suite
de surmenage; quand, enfin à l'insomnie, des
rêves pernicieux et abondants l'agitent et
épuisent le système nerveux, etc., etc. N'hésitez
plus à faire usage de ce vin tonique et mé-
dicinal. Il régénère les forces épuisées, qui
refait le sang altéré, fortifie les nerfs et les mus-
cles, facilite les fonctions digestives, stimule l'ap-
pétit, se prend volontiers par adultes et enfants,
étant d'un saveur agréable!

MODE D'EMPLOI:

A prendre au début toutes les 3 heures 1 verre
à liqueur du Vin Névrotique Baetslé, après
amélioration diminuer la dose, pour n'en prendre
plus que 4 verres à liqueur par jour.

8 fr. le flacon

Demandez le remède à:

R. BAETSLÉ, pharmacien

rue Charles Quint, 66, Gand - Tél. 2719

aussi à la PHARMACIE ALB. BAETSLÉ

Avenue Elisabeth, à Gand.

Ce merveilleux Vin tonique a
remporté la haute distinction d'une médaille
d'honneur à l'Exposition internationale de Gand
1913. (7742)

Ad. PATERNOTTE

Marché aux Oiseaux, 6-8

Rempart St-Jean, 20, Gand

Mouleur. Toiles cirées. Meubles. Thonst.

et en Botin (1445)

COMPTOIR général de Produits chimiques et

Industriels, Brosses, Éponges, Couleurs, Verras

à vitres, Savons, FERRILINE (anti-rouille)

FLORALINE (dore lavable)

Pour vos Poêles

Adresses-vous à la Maison

E. HACHE-VAN LOO

rue Neuve St-Jacques, 27

Tél. 2271 - GAND - Tél. 2271

Assortiment complet de

Poêles GODIN, syst. JAARSMA

PIED-SELLE et autres

Cuisinières de luxe émaillées "Dinsing"

FOYERS DE LUXE ET ORDINAIRE

EN TOUTS STYLES

La maison est

dépositaire

de

coffre-forts

"LIPS"

de Dordrecht

qui ont donné

leurs preuves

lors du terrible

incendie de

l'Exposition de

Bruxelles. (888)

GAZ ET ELECTRICITE

URSMAR LAURENT

Avenue du Grand Marais, 213, GAND, rue

Rempart des Moines, 126, BRUXELLES

SERVICE

DE

CAMIONNAGE JOURNALIER

ENTRE

Gand-Bruges-Bruxelles-Anvers

Liège-Verviers-Louvain

Namur-Charleroi-Mons et environs

de toutes ces villes

PRISE ET REMISE A DOMICILE

DEMANDEZ MESTAIRES (9866)

Fabrique de Coffres-Forts

OCT. VAN LEUPEL-VAN DE STREE

Gand, rue Haute, 78, Gand

La maison ne vend que des

coffres-forts fabriqués dans

son atelier.

Ses coffres-forts ordinaires

ont fait leurs preuves dans

l'incendie de la section Espa-

gnole qui a été détruite dans

l'Exposition internationale

de Gand 1913.

Spécialité de coffres-forts

imperméables, acier trempé

sur for en béton armé, résistant au coup de

lanceur.

Fournisseur du bureau de l'Exposition

Universelle de Gand

FOYERS DE LUXE ET ORDINAIRE

Cuisinières et Fourneaux (8881)

CHARBONS

CH. EVERAERT-NORÉ

Allée-Verte, 116 (porte de Bruges)

SPECIALITES

CHARBONS DE FORGES

BRUQUETTES

ORILLÉ

TOUT-VERANT

BOULETS

ASTHÉNISÉS pour poêles Gand et Gofin

(928)

A LOUER: 1^{re} Jolie maison moderne avec b. le
situation au Centre de la ville. S'adresser 14, Marais, 13;
2^{de} Maison confortable à 650 fr.; 3^{de} Magasin place du
Marais, transformable en maison particulière. (1915)

MAISONS au centre de la ville à louer: une MAISON
à 625 fr.; Une à 800 fr.; Une à 1200 fr. et une avec
confort moderne et situation très agréable. S'adresser
place du Marais, 18, Gand. (1301)

OÙ

FAUT-IL ALLER SE Baigner ...

L'Installation moderne des

BAINS de la BOURSE

GAND, 12, Place du Commerce, 12, GAND

Téléphone

2413



Téléphone

2413

Quincallerie LA CHARRUE

DE SCHUYTER & MOENS

GAND - 50, rue Saint-Georges, 50 (Steendam) - GAND

OUTILLAGE POUR TOUTS METIERS

-- Calorifères GODIN -- Balances et Bascules -- Coutellerie --

--- OUTILS ET INSTRUMENTS AGRICOLES ---

FABRIQUE de Brosses

BALAI DE RUE ET DE MAISON (9927)

G. Sintobin, RUE DES REMOULEURS, 43-45, GAND

UITZET, la tonne fr. 22.00 ; la 1/2 tonne fr. 11.00

OUDE UITZET 0,15



BAVIÈRE 0,18

BIERE BOURGEOISE, la tonne fr. 26.00; la 1/2 tonne fr. 13.00

CREDIT GÉNÉRAL HYPOTHECAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME (7445)

AU CAPITAL DE 10.000.000 FR.

Directeur pour les Flandres

W. Verspeyden

GAND - 37, rue Van de Velde, 37, - GAND

Obligations foncières à 4 % - Coupon semestriel - Garanties par inscrip-

tions hypothécaires et par le capital.

Placements pour compte de tiers, intérêt: de 4 à 5 % - Garanties par

une souscription hypothécaire, en premier rang, au nom du bailleur, et par la cau-

tion de la société sur principal et intérêts.

Prêts sur immeubles, pour achat, construction, etc., etc., à terme fixe ou

par annuités, avec ou sans assurance Vie, en toutes autres combinaisons.

Tél. 1764. - CONDITIONS AVANTAGEUSES. - Tél. 1764

Gand, Imp. L. WILLEMS, rue aux Tripes, 3.